



La Maire

Le 24 mars 2026,

Mesdames, Messieurs les membres du
Conseil municipal

Affaire suivie par : Fabienne BESANÇON, Directrice des Assemblées

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Le Conseil municipal se réunira, **le samedi 28 mars 2026, à 10H**, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Je vous saurai gré de bien vouloir participer à cette séance.

Vous trouverez, ci-joint :

- l'ordre du jour,
- la note explicative de synthèse, établie en application de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

J'appelle votre attention sur le fait que l'ordre du jour comprend l'élection du Maire et des adjoints (Article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales).

Dans le cas où vous vous trouveriez dans l'impossibilité absolue de participer à cette réunion, vous voudrez bien m'en informer et donner pouvoir écrit à l'un de vos collègues.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

Nathalie KOENDERS



ORDRE DU JOUR

du Conseil Municipal

Séance du samedi 28 mars 2026

OBJETS

PREAMBULE

- 1** Installation du Conseil municipal
- 2** Election du Maire
- 3** Détermination du nombre d'adjoints
- 4** Election des adjoints
- 5** Lecture de la Charte de l'élu local
- 6** Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025
- 7** Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire